



Séance du 17 SEPTEMBRE 2025

**2025 / 04 / 09**

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux
EN EXERCICE : 33
PRESENTS : 19
REPRESENTES : 14
ABSENT : 0
VOTANTS : 33

Date de Convocation : *10 SEPTEMBRE 2025*

Date d'Affichage : *10 SEPTEMBRE 2025*

Secrétaire de Séance : *Guy ESTRABAUD*

*Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BARENS Janine, ROQUES Christine, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

*Etaient absents représentés :*

PÉNÉLA Wilfried par MAUREL Agnès  
BANCAL Philippe par ROUQUETTE Françoise  
GORIN Serge par ALBERT Corine  
BERBESSOU Michel par AMALRIC André  
MONNIER Laurent par GUIRAUD Marie  
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier  
PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy  
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine  
ASSEMAT Clothilde par LOUP Karine  
CAUQUIL Fabrice par CÈNES Frédéric  
BRIANT Jean-Michel par MARTIN Michel  
CASTAGNÉ Chantal par ROQUES Christine  
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Règlement sur le Temps de Travail mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant les délibérations modificatives successives,

Considérant que face à quelques abus ou mauvaises interprétations de certaines dispositions, il convient d'apporter des précisions, notamment quant aux autorisations spéciales d'absences,

Considérant que ce sujet a été présenté en Comité Social Territorial du 05 juin 2025 et a reçu un avis favorable des membres,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances, Intercommunalité, Ressources Humaines » du 09 septembre 2025 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- De procéder à la modification du titre IX, « Autorisations Spéciales d'Absences », article 9-1, du Règlement sur le Temps de Travail ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le document ainsi modifié.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Guy ESTRABAUD

Le Maire,




Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*